



# Conseil communal du Chenit

## RAPPORT

*de la Commission permanente des Finances du Conseil Communal*

**Objet :** Préavis 4/2023

Projet de mise en séparatif du Sentier EST – 1<sup>ère</sup> étape

---

*Au Conseil communal du CHENIT,*

*Monsieur le Président*

*Mesdames et Messieurs,*

La Commission des finances s'est réunie le 27 février 2023 pour étudier le préavis. A cette occasion les conseillères et conseillers présents étaient :

- Force 3 : M. Christophe Piguet
- UDI : MM. Pierre-Olivier Capt et Didier Vaucher de la Croix
- *Rose-vert.e.s*  
Socialistes & alliés : MM. Nicolas Guignard et Jean-Luc Lecoultre

Etaient également présents pour la Municipalité MM. Bertrand Meylan, Michel Vullioud et Jean-Fred Capt.

Nous les remercions pour les explications et réponses apportées aux questions de la COFIN.

### Financement

L'objet cité en titre ne figure pas dans le plan des investissements 2023 (selon préavis N° 12/2022 – Budget 2023), mais entre 2024 et 2025 dans le plan de législature 2021-2026.

Les travaux nécessiteront 3 phases, de 2023 à 2025. Il n'y a pas de subside attendu pour ce genre de travaux.

La Municipalité propose de prélever le montant nécessaire sur les liquidités courantes, au besoin en ayant recours à l'emprunt, dans la limite du plafond d'endettement de 40 millions de francs

L'endettement <sup>brut</sup>~~net~~ actuel (31.01.2023) se monte à CHF 10'097'921.00

Cette dépense sera portée à l'actif du bilan, dans les investissements du patrimoine administratif au compte 9141.50 et le montant amorti sur 30 ans au maximum (compte 460.3311.12).

Arrivé au terme de l'étude du financement de ce préavis N° 4/2023, à l'unanimité la Commission permanente des Finances du Conseil Communal vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers à accepter les conclusions telles que présentées.

Le Sentier, le 01 mars 2023

Au nom de la Commission des Finances :

Jean-Luc Lecoultré, rapporteur.



Corrections le 20.03.2023

